



# Association forestière de la vallée de la Bruche

Président : Monsieur Jacques SCHMITTBUHL  
120 Avenue de la Gare  
67130 SCHIRMECK

## **BULLETIN D'ADHESION**

*Pour les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 10 hectares*

Je soussigné,

Mme – M. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Téléphone : | | | | | | | | | |

Portable : | | | | | | | | | |

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### **1. Demande l'adhésion :**

- ✓ A l'Association Forestière de la Vallée de la Bruche. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

### **2. Déclare pour l'année 2020, les surfaces de parcelles boisées ci-après :**

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
<b>TOTAL DE LA SURFACE</b>	

**IMPORTANT :** Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

### **3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :**

Tranche de surface	Cotisation Association	Cotisation Forestiers d'Alsace	Assurance Responsabilité Civile et cotisation Syndicale <sup>(1)</sup>	Cotisation Totale (en €)
de 10 à 24.99 ha	20,00 €	2,00	4 € + 1,72 € x ha = €	26 € + (1,72 € x ha) = €
de 25 à 100 ha	30,00 €	2,00	4 € + 1,72 € x ha = €	36 € + (1,72 € x ha) = €
Plus de 100 ha	40,00 €	2,00	4 € + 1,72 € x ha = €	46 € + (1,72 € x ha) = €

(2) Assurance Responsabilité Civile : 4€ + 0,32 €/Ha pour le propriétaire exploitant et cotisation pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace de 1,40 € par hectare. Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €.

Par :

Chèque bancaire de \_\_\_\_\_ € (à l'ordre de Association forestière de la vallée de la Bruche).

virement bancaire au CIC Est- agence CIC LABROQUE-SCHIRMECK (FR76-3008-7330-2600-0202-5550-148).

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020

Signature :

Bulletin à retourner à : **Mme THEIS Christiane 2179 Route des Princes 67420 PLAINE**

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association